

	HOMME CLÉ + : PERSONNE CLÉ	HOMME CLÉ + : ASSOCIÉS	HOMME CLÉ + : CRÉDITS
ADHÉRENT	Personne morale	Un des associés ou la personne morale	Personne morale ou entrepreneur individuel
ASSURÉ	Dirigeant ou collaborateur essentiel	L'associé adhérent ou désigné par l'entreprise adhérente	Le dirigeant
BÉNÉFICIAIRE DES FONDS	La personne morale adhérente	Les associés survivants	La banque ou à défaut l'entreprise
GARANTIE SOCLE	PTIA / décès toutes causes		
GARANTIES OPTIONNELLES	ITT ⁽¹⁾ et Sports à risques	Sports à risques	Sports à risques
MONTANT DE GARANTIE	À partir de 50 K € minimum jusqu'à 8 M € maximum		
TARIF NON FUMEUR	À partir de 150 K €		
EN CAS DE DÉCÈS / PTIA	Le capital versé à l'entreprise est considéré comme un profit exceptionnel	Le capital est versé à (aux) l'associé(s) bénéficiaire(s) du contrat en vue du rachat des parts	Le capital est versé à la banque pour le montant des engagements couverts et le solde à l'entreprise
FISCALITÉ	Les cotisations sont déductibles et les prestations sont imposables ⁽²⁾	Pas d'avantage fiscal particulier. Les cotisations ne sont pas déductibles	Les cotisations sont déductibles et les prestations sont imposables ⁽²⁾



Zoom sur les options

La garantie optionnelle "ITT"⁽¹⁾

- Peut être souscrite que dans le cadre du contrat **Homme Clé + Personne Clé**.
- En cas d'arrêt de travail de la personne clé assurée, son absence provisoire est compensée par le versement d'une indemnité journalière à l'entreprise (après une période de franchise de 90 jours).

L'option Sports à risques⁽³⁾ :

- **Option disponible pour les 3 besoins** : Homme Clé + Personne Clé, Homme Clé + Associés et Homme Clé + Crédits.
- Elle couvre le décès ou la PTIA, de l'assuré, survenu lors de la pratique de sports à risques déclarés dans le bulletin d'adhésion.
(hors baptême - voir liste des sports couverts dans la notice d'information).

(1) Incapacité Temporaire de Travail (prise en charge à compter du 91ème jour).

(2) Selon les dispositions fiscales en vigueur.

(3) Selon conditions, limites et exclusions prévues aux documents contractuels en vigueur. Des limites d'âges sont appliquées.